## E.H.P.A.D REVENAZ

4 BOULEVARD REVENAZ

18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

🕾 : 02.48.74.00.50 - 🖶 : 02.48.74.02.04

⋈ : MR.LA.GUERCHE@WANADOO.FR

: www.ehpadlaguerche.fr



## COVID-19

Mise à jour lundi 27 avril 2020 – 19h10

Suite à la communication du 22 avril 2020, nous nous étions engagés à vous apporter des précisions concernant la possibilité de mise en place des visites encadrées.

Après de nombreux échanges lors de la réunion de la cellule de crise et après avoir sollicité des partenaires pour des modalités pratiques d'organisation, nous avons aujourd'hui finalisé une procédure permettant des visites encadrées à raison de deux après-midi par semaine d'une durée d'une demi-heure maximum afin de répondre aux règles d'hygiène qui s'imposent.

Comme l'a précisé le Ministre de la Santé, ces visites s'effectueront à la demande du Résident, selon son état de santé et après avoir pris toutes les précautions nécessaires et pour lesquelles la famille ou le proche s'engagera par écrit.

Vous trouverez donc en pièces jointes, le courrier que nous adressons parallèlement aux familles accompagné de la Charte de bonne conduite.

Conscients de la complexité de ce processus qui nous demande une organisation particulière, tout en maintenant confinés en chambre les Résidents, nous comptons sur votre compréhension pour le bon déroulement de ces visites.

Mise à jour mercredi 22 avril 2020 – 09h45

Suite au discours du Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN en date du 19 avril 2020 et, afin de répondre aux interrogations que chacun se pose concernant les possibilités de visites extérieures de proches à un ou une résident(e), les membres de la cellule de crise de l'EHPAD se sont réunis le 20 avril 2020 afin d'envisager la possibilité de mise en œuvre de ces visites tout en déterminant quelles en seraient les modalités pratiques.

Nous partageons cette envie qui nous anime tous de retrouver le contact avec ses proches car c'est pour nous un élément essentiel qui fait partie de la vie.

Même si nous souhaitons voir évoluer les conditions du confinement actuel déterminées également par le Ministre de la Santé, il convient d'anticiper la survenue de tout risque et, nous devons appliquer tous les principes de précautions dans cette situation de crise qui n'est toujours pas maitrisée.

De ce fait, nous avons réfléchi à une procédure qui, pour être mise en place, demande des moyens dont nous ne disposons pas actuellement ainsi que l'élaboration de divers supports que nous vous communiquerons ultérieurement.

Un grand nombre d'impératifs ont été évoqués et nous avons soumis notre réflexion à l'Agence Régionale de Santé de Bourges afin de recueillir leur validation accompagnée de leurs recommandations et suggestions.

En effet, nous avons souhaité lister les avantages et les inconvénients de cette levée du confinement qui, sans juger de la pertinence de ce choix, entraine une remise en cause du confinement et des mesures prises jusqu'à lors dans le cadre des recommandations gouvernementales.

L'ensemble des précautions prises, le respect des mesures barrières ont contribué que jusqu'à ce jour nous n'ayons aucun cas de COVID-19 déclaré.

Parallèlement il est important de rappeler que nous avons développé une autre méthode de communication grâce à l'outil informatique « Skype » que nous ne pourrons plus assurer quotidiennement si nous devions affecter un agent lors des visites physiques.

Nous souhaitions vous apporter ces précisions pour vous faire part que nous prenons en compte l'allocution du Ministre de la Santé tout en voulant préserver chacun de tout risque potentiel en appliquant les principes de précaution pour le bien de tous.

Dès que nous serons en mesure d'apporter des précisions complémentaires, nous vous communiquerons celles-ci.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour préserver la santé physique, psychique et psychologique des résidents en développant et en mettant en œuvre les précautions qui s'imposent.

Mise à jour mercredi 1er avril 2020 - 19h30

## EVOLUTIONS DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

Le Ministre de la Santé, Olivier VERAN, lors de son discours du 28 mars 2020, a évoqué qu'il allait demander aux établissements comme les EHPAD, d'aller vers un isolement individuel pour chacun de leurs pensionnaires afin d'aller plus loin dans la protection des personnes âgées contre le Corona Virus.

Depuis le 3 mars, l'EHPAD avait déjà pris des précautions consistant notamment au confinement de l'établissement et au renforcement des mesures barrières. Depuis le 24 mars, nous avons équipé, de manière préventive, l'ensemble des professionnels de masques chirurgicaux afin d'accentuer les précautions déjà prises.

N'ayant aucun cas de « COVID-19 » à ce jour, nous souhaitons maintenir cet aspect et tout faire pour lutter contre ce virus.

Avant de mettre en place ce « confinement » orienté par le discours de notre Ministre de la Santé, nous avons essayé d'imaginer, en réunion de cellule de crise, les avantages et les conséquences pour les résidents de cet isolement. Nous avons également évoqué ces aspects pour les équipes professionnelles que je salue pour leur implication quotidienne et les efforts effectués en cette période.

Dans ces moments difficiles, chacun reste confronté à ses propres valeurs, ses croyances tout en essayant de préserver la population accueillie des risques encourus.

A compter de ce jour 1<sup>er</sup> avril 2020, chaque Résidente et chaque Résident devra être confiné dans sa chambre. Conscients que pour certains cette mesure sera appréciée et que pour d'autres elle modifiera la liberté d'aller et venir au sein de l'établissement, nous devions mettre en place cette mesure pour la sécurité de tous.

D'un point de vue pratique, cela se traduira par la prise de l'ensemble des repas dans les chambres.

Également, nous mettons en place, à partir du 2 avril 2020, un système de communication par ordinateur ou tablette entre les résidents et leurs proches via SKYPE qui pourront s'inscrire auprès du Secrétariat. Ces temps de communication seront limités à 20 mn afin que chacun puisse bénéficier de ce temps. N'ayant qu'un seul ordinateur avec nécessité de désinfection entre chaque résident nous avons sollicité l'aide de la Fondation des Hôpitaux de Paris pour essayer d'obtenir des tablettes qui nous permettraient de développer ces échanges avec les familles.

L'ensemble des nouvelles mesures, vont certainement accentuer la charge de travail des équipes et par avance, nous vous demandons de bien vouloir nous excuser des désagréments que vous pourriez rencontrer car ces mesures se mettent en place avec des moyens constants et sans effectif supplémentaire.

J'espère que chacun pourra surmonter ce moment difficile et je vous prie de croire que nous mettrons en œuvre les moyens dont nous disposons pour faire face à la situation.

Bien cordialement,

T. DESROLLES - Directeur

Mise à jour mardi 24 mars 2020 - 17h55

Afin de préserver les Résidents de l'EHPAD ou tout au moins de limiter le risque potentiel de transmission de ce virus (COVID-19), compte tenu qu'actuellement aucun Résident ni professionnel n'est contaminé, le seul vecteur de contamination pourrait être les personnes extérieures.

Bien que nous appliquions les recommandations gouvernementales et notamment les précautions standard accentuant l'application des règles d'hygiène, il a été décidé ce jour, afin de préserver les Résidents, que l'ensemble des professionnels de l'EHPAD porterait désormais un masque chirurgical.

Nous ne pouvions mettre en place cette mesure jusqu'à lors, faute de stock et d'approvisionnement en masques.

Aujourd'hui, nous prenons cette décision et informons les Résidents sur cette nouvelle mesure.

Nous espérons ainsi pouvoir contribuer à préserver nos Résidents et souhaitons limiter à tout le moins les risques encourus.

Mise à jour du mardi 17 mars 2020 - 16h30

La Direction et l'équipe de l'EHPAD REVENAZ vous informent de l'évolution des mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre le CORONA VIRUS - COVID 19 et en respect avec les directives gouvernementales, vous pourrez trouver ci-joint un lien résumant l'ensemble des mesures prises par l'établissement.

Pour le moment, aucun résident ni professionnel n'est touché et nous espérons que les mesures barrières et les précautions mises en place même si celles-ci peuvent sembler restrictives au niveau des libertés, contribueront à limiter le risque de survenue de virus.

Nous vous rassurons également sur l'organisation de l'établissement où nos stocks permettent de maintenir notre fonctionnement notamment sur l'aspect alimentation, médicaments et fonctionnement général.

Nos livraisons continuent d'être assurées afin que nos ainés puissent continuer de vivre sereinement.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation par l'intermédiaire de ce site où si des cas survenaient concernant des Résidents en particulier, par mail directement auprès des familles.

→ Information COVID-19 en date du 17 mars 2020.docx